

Conditions générales de vente du site <http://www.ayakosushi.fr/>

ARTICLE 1 – CHAMP D'APPLICATION ET OBJET

Les présentes conditions générales de vente à distance (ci-après « CGV ») régissent la relation contractuelle entre d'une part, les restaurants du réseau AYAKO SUSHI représentés par la Société :

*SAS JYO YASHI
12 avenue du Québec
Parc tertiaire Courtaboeuf BP 618
91140 Villebon sur Yvette - France
Tél : 0160926533
RCS VILLEBON SUR YVETTE
7513700650011
Capital social de 20000 Euros*

(ci-après «AYAKO SUSHI»)

et, d'autre part, chaque client (ci-après le ou les « Client(s) ») passant commande par téléphone ou via le site Internet <http://www.ayakosushi.fr/> (ci-après le « Site Internet AYAKO SUSHI»).

Le fait de passer commande vaut acceptation sans réserve des présentes CGV par le Client, à l'exclusion de toute autre condition, sauf accord préalable écrit de la part de AYAKO SUSHI.

AYAKO SUSHI se réserve le droit d'adapter ou de modifier les présentes CGV à tout moment sans préavis. Ces modifications sont applicables et opposables au Client à compter de leur mise en ligne et s'appliquent à toute commande postérieure. La version des CGV applicable au moment du passage de la commande est disponible sur le Site Internet AYAKO SUSHI.

ARTICLE 2 – COMMANDE

2.1 Inscription au Site Internet AYAKO SUSHI (pour les commandes en ligne uniquement)

La prise de commande via le Site Internet AYAKO SUSHI suppose une inscription préalable en vue de la création d'un compte client AYAKO SUSHI.

Pour s'inscrire, le Client doit cliquer sur l'onglet « Connexion » situé en haut à droite de l'écran. Il remplit alors le formulaire d'inscription de création de compte client.

Lors de l'inscription sur le Site Internet AYAKO SUSHI, le Client choisit un identifiant associé à une adresse de courrier électronique valide et un mot de passe. Il s'engage à garder ces informations strictement confidentielles et à ne pas les communiquer à des tiers, afin d'éviter autant que possible tout risque d'intrusion dans son compte client. AYAKO SUSHI ne pourra être tenue responsable d'aucune utilisation non autorisée du compte client par un tiers qui aurait eu accès à l'identifiant et au mot de passe correspondant, sans faute de la part de AYAKO SUSHI, et notamment si l'identifiant et le mot de passe ont été communiqués à un tiers par le Client ou en raison de sa négligence.

Une fois l'inscription effectuée, un e-mail récapitulatif sera envoyé au Client à l'adresse de courrier électronique renseignée.

Le Client renseigne également son adresse postale au moment de la création de son compte client ou en cliquant sur l'onglet « Ajouter » dans « Mes Adresses ».

En retournant à la page d'accueil, le Client dispose de la faculté de consulter la carte AYAKO SUSHI et de choisir les plats et les menus de son choix.

2.2 Connexion au Site Internet AYAKO SUSHI

Avant chaque prise de commande ou après avoir validé son panier, le Client se connecte à l'espace client du Site Internet AYAKO SUSHI en cliquant sur les liens « Connexion » ou « Mon Panier » figurant sur la page d'accueil.

En cas de perte ou d'oubli du mot de passe, le Client a la possibilité de réinitialiser ce dernier et d'en choisir un nouveau en cliquant sur le lien « Mot de passe oublié ? » et en saisissant son adresse électronique. Le Client recevra alors un e-mail à l'adresse électronique indiquée, si elle est reconnue, lui permettant de choisir un nouveau mot de passe.

2.3 Processus de prise de commande en ligne

a) Choix du restaurant, du mode de mise à disposition de la commande et des produits :

Etape 1 : Pour commander, le Client commence par choisir parmi la liste des restaurants AYAKO SUSHI celui qui correspond à sa ville de mise à disposition de la commande en cliquant sur « La Carte » en haut de l'écran.

Etape 2 : Le Client est ensuite dirigé automatiquement vers une fenêtre où il peut voir les produits AYAKO SUSHI disponibles à la commande (ci-après les « Produits »).

Etape 3 : Le Client choisit le ou les Produits qu'il souhaite commander et confirme en cliquant sur l'icône « Ajouter ».

Etape 4 : Le panier figure dans un onglet à droite de l'écran et récapitule les Produits mis dans le panier, ainsi que leur quantité et le montant total de la commande. Le Client accède à son panier en cliquant sur l'onglet « Valider ».

Etape 5 : Le Client qui ne se serait pas encore connecté à son compte utilisateur devra le faire à ce moment pour finaliser sa commande.

Etape 6 : Le Client est ensuite dirigé automatiquement vers une fenêtre pour finaliser sa commande, il est alors invité à choisir son adresse postale, par défaut, c'est l'adresse de livraison renseignée lors de l'inscription qui est présélectionnée. Il a alors la possibilité de la modifier, de la compléter ou de créer une nouvelle adresse. A noter que l'adresse de livraison doit obligatoirement renseigner le numéro de téléphone du Client. L'adresse de livraison sélectionnée détermine alors automatiquement le mode de mise à disposition disponible pour cette adresse.

Etape 6.bis : S'agissant de la vente à emporter, si l'adresse postale du Client ne se situe pas dans la zone de livraison de l'un des restaurants AYAKO SUSHI ou si le Client souhaite venir chercher sa commande au restaurant sélectionné à l'Etape 1, le Client choisit alors « A EMPORTER » parmi les modes de mise à disposition disponible sur le restaurant en question.

Etape 7 : Une fois le restaurant en charge de la commande sélectionnée et le mode de mise à disposition choisi, le Client indique à quel moment il souhaite recevoir sa commande en cliquant sur le créneau horaire dans lequel il souhaite être livré.

Etape 8 : Un montant minimum de commande relatif à chaque restaurant AYAKO SUSHI peut être imposé pour la livraison, auquel cas le Client ne pourra pas sélectionner le mode de mise à disposition. Le Client devra alors sélectionner un autre mode de mise à disposition ou ajouter des produits à son panier pour atteindre le minimum de commande.

II) Validation de la commande en ligne

Etape 9 : Le Client renseigne ensuite les éventuels Produits complémentaires offerts qu'il souhaite recevoir. Une fois ce choix effectué, le Client peut voir les Produits sélectionnés, les quantités sélectionnées, le prix unitaire toutes taxes comprises par type de Produit et le prix total toutes taxes comprises de l'ensemble des Produits dans le panier. Il peut modifier le nombre de Produits commandés et ajouter d'autres produits en appuyant sur l'onglet « La Carte ».

Etape 10 : Le Client a également la possibilité d'ajouter un Code Promotionnel et de renseigner des informations complémentaires. Le Panier sera alors mis à jour automatiquement après saisie du Code Promotionnel sous réserve de validité de celui-ci et des mentions légales lui étant lié.

Etape 11 : Le Client indique ensuite le mode de paiement : « Espèce » (à la réception) ou (Ticket-Restaurant) (à la réception) ou « Par carte de crédit » (paiement en ligne à la commande). Si le paiement « Sur place » est sélectionné, le Client a la possibilité de payer dans le restaurant où il retire sa commande selon les modes de règlement pratiqué dans le restaurant.

Les modes de paiements peuvent varier en fonction des restaurants.

Etape 12 : Le Client doit attester de son acceptation des présentes CGV en cliquant sur la case correspondante après en avoir pris connaissance et pourra ensuite valider sa commande en cliquant sur l'onglet « Envoyer ma commande ».

Etape 13 : Le Client reçoit enfin un email confirmant sa commande à l'adresse email indiquée dans son compte client.

La commande de Produits n'est définitivement confirmée et n'engage AYAKO SUSHI qu'à réception de ce courrier électronique par le Client. Le Client est donc invité à s'assurer de sa réception et à contacter le service client par téléphone en cas de difficulté (voir ci-après, article 11).

3.4 Processus de passation de la commande par téléphone

Etape 1 : La commande par téléphone est possible au numéro de téléphone du restaurant dans lequel le Client souhaite passer sa commande. Les numéros de téléphone des restaurant sont consultables dans la rubrique « Restaurant » du Site Internet AYAKO SUSHI ».

Etape 2 : Le Client est alors mis en relation avec un opérateur qui prend son numéro de téléphone ainsi que son nom et prénom.

Etape 3 : AYAKO SUSHI prend alors la commande et, le cas échéant, le lieu de livraison. AYAKO SUSHI annonce ensuite le prix total TTC de la commande et le délai de livraison.

Etape 4 : Un montant minimum de commande peut être imposé pour la livraison, auquel cas le Client en est averti avant le paiement de la commande. Aucun montant minimum n'est imposé concernant la vente à emporter.

Etape 5 : Le Client choisit enfin le mode de paiement souhaité : carte bancaire avec paiement à la réception, espèces, chèque ou ticket restaurant au moment de la livraison.

3.5 Indisponibilité des Produits

Les Produits présentés sur la carte AYAKO SUSHI le sont sous réserve des stocks disponibles dans le restaurant AYAKO SUSHI qui prendra la commande.

Pour des raisons particulièrement ennuyeuses, certains produits peuvent être en épuisement de stock. En cas d'épuisement des stocks du ou des produits concernés, le restaurant AYAKO SUSHI concerné préviendra le Client par téléphone au numéro indiqué par le Client lors de l'inscription en ligne ou lors de la commande par téléphone pour lui proposer soit d'opter pour un autre Produit en remplacement de ceux/celui épuisé(s), soit déduire du montant de la facture le prix du Produit indisponible et procéder au remboursement du ou des Produit(s) manquant(s). Avec l'accord du Client, cette réduction pourra également prendre la forme d'un avoir à valoir sur une prochaine commande.

ARTICLE 4 –RETRAIT EN RESTAURANT

En cas de choix de retrait de la commande en restaurant, celle-ci est disponible uniquement dans le restaurant qui a été choisi par le Client lors de la passation de sa commande et ce, à l'heure indiquée lors de la commande. En cas de retard de la mise à disposition, le restaurant prendra contact par téléphone avec le Client.

ARTICLE 6 – DROIT DE RETRACTATION

Le droit de rétractation ne s'applique pas pour les produits périssables. Par conséquent, le Client ne dispose d'aucun droit de rétractation et ne peut revenir sur sa commande lorsqu'elle a été enregistrée par AYAKO SUSHI, que se soit par téléphone ou par le Site Internet AYAKO SUSHI.

ARTICLE 7 – PRIX

Les prix applicables sont ceux en vigueur au moment de la commande du Client, tels qu'affichés sur le Site Internet AYAKO SUSHI.

Les prix affichés sur la partie générale du Site Internet AYAKO SUSHI et dans les catalogues sont des prix conseillés. Ils peuvent varier d'un restaurant AYAKO SUSHI à l'autre. Le Client sera informé des prix exacts à régler avant de payer sa commande.

Ils sont exprimés en euros toutes taxes comprises. Ils tiennent compte de la TVA en vigueur applicable au jour de la commande. Tout changement du taux de la TVA pourra être répercuté sur les prix des Produits.

ARTICLE 8 – PAIEMENT

Les commandes sont payables directement en restaurant au moment du retrait de la commande.

Les commandes doivent être payées en intégralité. Aucune déduction de remises ou de bons de réductions que le Client n'aurait pas mentionnés lors de sa commande n'est possible. Une compensation n'est possible que dans le cas d'un avoir approuvé par AYAKO SUSHI et inscrit sur le compte du Client à la date de paiement.

AYAKO SUSHI ne sera pas tenue de remettre les Produits commandés par le Client si celui-ci ne paye pas le montant total de la commande.

Si le Client est un professionnel, en cas de retard de paiement, il sera fait application d'intérêts de retard à un taux égal à trois fois le taux d'intérêt légal jusqu'au jour du règlement définitif. En outre, AYAKO SUSHI aura droit à une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de trente six (36) euros. Les pénalités de retard et ce montant forfaitaire sont exigibles automatiquement sans qu'un rappel soit nécessaire.

ARTICLE 9 – GARANTIES

AYAKO SUSHI s'engage à ce que les Produits livrés soient conformes à la commande enregistrée.

En cas de Produit manquant, le Client devra informer AYAKO SUSHI lors du retrait en restaurant, à défaut de quoi aucune réclamation ne sera acceptée.

En cas de Produit non-conforme, le Client devra informer AYAKO SUSHI dans un délai raisonnable et au plus tard dans les 48 heures à compter de la mise à disposition en restaurant et pourra demander le remplacement des Produits ou le remboursement de leur prix.

Les dispositions légales relatives à la garantie due en cas de vices cachés (article 1641 et suivants du Code civil) et à la garantie de conformité (articles L. 211-4 et suivants du Code de la consommation) s'appliquent et sont reproduits ci-après :

Article 1641 du Code civil

Le vendeur est tenu de la garantie à raison des défauts cachés de la chose vendue qui la rendent impropre à l'usage auquel on la destine, ou qui diminuent tellement cet usage que l'acheteur ne l'aurait pas acquise, ou n'en aurait donné qu'un moindre prix, s'il les avait connus.

Article 1648 alinéa 1 du Code civil

L'action résultant des vices rédhibitoires doit être intentée par l'acquéreur dans un délai de deux ans à compter de la découverte du vice.

Article L. 211- 4 du Code de la consommation (uniquement pour le Client ayant la qualité de consommateur)

Le vendeur est tenu de livrer un bien conforme au contrat et répond des défauts de conformité existant lors de la délivrance.

Il répond également des défauts de conformité résultant de l'emballage, des instructions de montage ou de l'installation lorsque celle-ci a été mise à sa charge par le contrat ou a été réalisée sous sa responsabilité.

Article L. 211- 5 du Code de la consommation (uniquement pour le Client ayant la qualité de consommateur)

Pour être conforme au contrat, le bien doit :

1^o Être propre à l'usage habituellement attendu d'un bien semblable et, le cas échéant :

- correspondre à la description donnée par le vendeur et posséder les qualités que celui-ci a présentées à l'acheteur sous forme d'échantillon ou de modèle;
- présenter les qualités qu'un acheteur peut légitimement attendre eu égard aux déclarations publiques faites par le vendeur, par le producteur ou par son représentant, notamment dans la publicité ou l'étiquetage;

2^o Ou présenter les caractéristiques définies d'un commun accord par les parties ou être propre à tout usage spécial recherché par l'acheteur, porté à la connaissance du vendeur et que ce dernier a accepté.

Article L. 211- 12 du Code de la consommation (uniquement pour le Client ayant la qualité de consommateur)

L'action résultant du défaut de conformité se prescrit par deux ans à compter de la délivrance du bien.

ARTICLE 10 – RESPONSABILITE

La responsabilité de AYAKO SUSHI ne saurait être engagée en cas d'inconvénients ou dommages inhérents à l'utilisation du réseau Internet, notamment une rupture de service, une intrusion extérieure, la présence de virus informatiques, l'utilisation frauduleuse de la carte bancaire, etc.

ARTICLE 11 – CONFIDENTIALITE – DONNEES PERSONNELLES – PROPRIETE INTELLECTUELLE

AYAKO SUSHI met en œuvre tous les moyens raisonnables pour assurer la confidentialité et la sécurité des données transmises sur le web.

Les conditions de traitement des données personnelles du Client, saisies et enregistrées lors de la commande sont précisées dans les Mentions légales et Conditions Générales d'Utilisation (CGU) du Site Internet AYAKO SUSHI qui ont valeur contractuelle et sont consultables sur le lien suivant : ci-dessous.

Tous les éléments du Site Internet AYAKO SUSHI, qu'ils soient visuels ou sonores, y compris la technologie sous-jacente, sont protégés par des droits de propriété intellectuelle et le Client reconnaît que ces droits sont la propriété exclusive de AYAKO SUSHI ou de ses fournisseurs.

ARTICLE 12 – SERVICE APRES-VENTE

Pour toute question relative à l'exécution du contrat, le Client peut contacter AYAKO SUSHI via le formulaire de contact disponible sur le site internet dans la partie « Contact ».

ARTICLE 13 – DROIT APPLICABLE ET RESOLUTION DES LITIGES

Les présentes CGV sont régies par le droit français.

Tous les litiges auxquels les présentes conditions générales de vente pourraient donner lieu, concernant tant leur validité, leur interprétation, leur exécution, leurs conséquences et leurs suites seront soumis aux tribunaux compétents dans les conditions de droit commun. En cas de litige avec des Clients professionnels le Tribunal de commerce de Paris sera seul compétent.